

## **AVIS PUBLIC**

## Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 21 janvier 2025, le Règlement modifiant le Règlement autorisant l'acquisition et l'implantation d'un système d'information en ressources humaines et décrétant un emprunt à cette fin de 3 000 000 \$ (2023, chapitre 96) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 3 600 000 \$ (2025, chapitre 2) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 22 avril 2025.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 25 avril 2025.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière